

**Régis DURAND
DDA & ASSOCIES**

AVOCAT AU BARREAU DE TOULON

Gaël GANGLOFF

AVOCAT AU BARREAU DE DRAGUIGNAN

**L'Antygone A – 158 Bd des Martyrs de la Résistance
83300 DRAGUIGNAN**

☎ 06.14.40.17.59 avocat.gangloff@gmail.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Une maison à usage d'habitation, de type villa, d'une superficie habitable de 127,91 m², outre superficie annexe de 45,14 m², avec terrain attenant, sise à SAINT-ANASTASIE-SUR-ISSOLE 83136 – lieudit « Vallon de Gueirol » - 542 chemin des Bréguières, le tout cadastré section A n°1294 pour 19a 15ca.

Cette maison est constituée : d'une cuisine, d'une salle de séjour, d'une salle d'eau, d'un couloir, de quatre chambres, et d'un garage.

La propriété semble à l'abandon. Notamment, à l'intérieur de la maison, le plafond est en partie abîmé, en raison d'infiltrations.

**LA VENTE AURA LIEU SUR LA MISE A PRIX
DE DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €),
avec faculté de baisse d'un quart en cas de carence d'enchère.**

Frais, droits et taxes en sus et, en outre aux clauses et conditions
du cahier des conditions de vente.

Une visite sera assurée par la SELARL AZUR HUISSIERS, Maîtres FRADIN
MARIGLIANO - ALBINET, Commissaires de justice (Huissiers de justice)
associés à LA VALETTE-DU-VAR, le

LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022 DE 14h00 A 16h00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 à 09H30

à l'audience du Juge chargé des ventes sur licitation

Chambre des Criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN (83300)

Palais de Justice de ladite ville – 11 Rue Pierre Clément.

LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE :

Madame Valérie BERDU, née le 6 avril 1969 à FONTENAY-AUX-ROSES (92260), de nationalité française, demeurant à LA GARDE 83130 – 200 avenue du 8 mai 1945 – le Sezio Bât E1,

Ayant pour Avocat postulant Me Gaël GANGLOFF, du Barreau de DRAGUIGNAN, et pour Avocat plaidant Maître Régis DURAND, du Barreau de TOULON, Membre de l'AARPI DDA & Associés.

OCCUPATION DES LIEUX

Les biens sont libres de toute occupation.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN.

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN :

- un chèque de Banque à l'ordre du « Bâtonnier séquestre de l'Ordre », ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10ème de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°22/03708, s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge chargé des ventes sur licitation (Juge de l'Exécution) dudit Tribunal sis à DRAGUIGNAN – 11 Rue Pierre Clément, où il est déposé,
- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à avocat.gangloff@gmail.com.

Me Gaël GANGLOFF, AVOCAT